

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juin 2016

Présents :

ABRIOUX C - ADRAGNA J - ANCELY N – BORIOS O - CADENA J - DARLY T -
GERVASI A – GILANT Y LIGNERES G – MARTEL C – MIGNARD C - OLIVARES S –
ROUSSEAU L - SICART M

Excusés : TISSEYRE Cyril

Secrétaire de séance : ABRIOUX Chantal.

1 – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ORB ET JAUR – PAYS SAINT-PONAI – LE MINERVOIS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'arrêté préfectoral en date du 02 mai 2016, portant projet de périmètre de fusion des communautés de communes ORB et JAUR, communauté de communes PAYS SAINT-PONAI et communauté de communes Le Minervois. Monsieur le Maire précise que chaque commune doit se prononcer sur le projet de fusion et particulièrement sur les points suivants :

- Le périmètre tel qu'arrêté par le Préfet de l'Hérault est approuvé à l'unanimité.
- Le siège social est fixé à l'unanimité à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, Rue Villeneuve, 34220 SAINT-PONS DE THOMIERES.
- Accepte à l'unanimité de fixer le nombre et la répartition des sièges comme proposé.
- Décide par 8 voix pour et 6 abstentions d'attendre 2017 pour se prononcer sur la dénomination de la future communauté de communes actuellement dénommée Minervois, Saint-Ponais, Orb et Jaur.

2 – AUTORISATION DE DEPOT D'UN AGENDA ACCESSIBILITE :

Dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant l'accessibilité des ERP, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune et autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'Ad'AP auprès du Préfet.

3 – DENOMINATION DES VOIRIES COMMUNALES :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer trois voiries supplémentaires sur la commune, dans le cadre de la réorganisation des voiries mise en place :

- Chemin des Cades.
- Chemin du Camplong.

- Chemin des Oliviers.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

4 – LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 8 PLACE DE LA MAIRIE :

Suite au départ du locataire, Monsieur le Maire propose de fixer le montant mensuel du loyer du logement communal situé 8 Place de la Mairie à 350 €, compte tenu des travaux nécessaires à sa réhabilitation.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5 – CONVENTION AVEC LES CAVES PARTICULIERES POUR LE REJET DES EFFLUENTS VITICOLES :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la convention proposée aux caves particulières de la commune, pour le rejet des effluents viticoles dans le bassin d'évaporation communal. Les eaux de nettoyage des machines à vendanger pourront également être déversées sur ce même site. Une participation financière sera demandée aux utilisateurs pour couvrir les frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité.

6 – ECHANGE DE PARCELLES ENTRE MONSIEUR ET MADAME FONGARO ROBERT, LA SOCIETE LES TONNELIERS ET LA COMMUNE DE SIRAN :

Dans le cadre de la réorganisation de la voirie, il est nécessaire d'effectuer des échanges de parcelles, afin de régulariser la mise en place de voiries communales.

Monsieur le Maire propose les échanges suivants :

Monsieur et Madame FONGARO Robert et la société les Tonneliers échangent avec la commune une partie des parcelles AZ 1, AZ 4, AZ 6, AZ 11, AZ 12, et AZ 21 pour une surface totale de 8 783 m², évaluées à 500 €.

La commune de Siran échange avec Monsieur et Madame FONGARO Robert, une partie des parcelles AZ 17, AZ 20, AZ DP1 et AZ DP2, pour une surface totale de 6 661 m², évaluées à 500 €.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un échange sans versement de soulte.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée, il est 23 H 15.